

# FICHE DES PRATIQUES ÉCORESPONSABLES

### Achat local



- > Engager de la main-d'œuvre locale.
- > Prioriser les produits de provenance locale (ex. : outils, isolation, porte et fenêtre, produits ménagers, tissus, essences de bois, enduits, peintures, teintures, etc.).
- Vendre des produits locaux, en faire la promotion et/ou diriger ses clients vers cette avenue en leur fournissant des outils et/ou des contacts pour les aider dans leurs démarches.
- > Fabriquer sa matière première pour prioriser les circuits courts.
- > Faire réparer localement et/ou tenir des services de réparation sur place pour ses articles de fabrication, ses outils, ses objets électroniques et/ou ses matériaux.
- > Prioriser les produits qui proviennent d'endroits accessibles par voies routières (non par avion ni par bateau).

### Compostage



- > Avoir un espace de compostage sur place.
- > S'assurer qu'aucun déchet organique ne va dans la poubelle.
- > Faire soi-même le processus de compostage.
- > Utiliser sur place son propre compost et/ou l'offrir à d'autres pour sa revalorisation.
- > Utiliser des emballages compostables pour les produits à vendre.

## Recyclage



- > Faire du recyclage et trier tout ce qui se recycle et/ou faire affaire avec une firme qui vient faire le tri et qui se charge de redonner à ceux dans le besoin.
- > Vendre, utiliser et/ou offrir du papier à imprimer, du papier et du carton à dépliants publicitaires et du papier hygiénique de provenance recyclée et certifié FSC et/ou Alliance Rainforest (*Annexe XI*).
- > Faire recycler ses batteries et produits dangereux aux points de dépôt reconnus (*Annexe VI*).
- > Utiliser des emballages recyclés à 100% pré- et/ou post-consommation.
- > N'utiliser aucun polystyrène/plastique #6 comme emballage (sinon, les garder et les porter aux emplacements pour les recycler) (*Annexe III*).



- > Utiliser de la peinture recyclée (Annexe VI).
- Assurer une planification intelligente et stratégique afin de réduire les quantités de matières résiduelles.

## Produits biodégradables



- > Utiliser des produits ménagers avec la mention biodégradable en 28 jours: savon à vaisselle, à linge, à vitre, multi-usage et dégraissant; certifiés par Écologo, ayant passé le test de l'OCDE 301 et/ou tout autre équivalent (*Annexe IV*).
- > Éviter le chlore et tout autre produit toxique pour nettoyer.
- > Utiliser des produits naturels sans pesticide, engrais chimique, produit chimique toxique, antibiotique ni dérivés de pétrole (*Annexe II*).
- > Utiliser de l'huile naturelle, de la peinture, de la teinture à l'eau, des pigments naturels et de l'encre à l'eau non toxiques et sans COV, autant pour les rénovations que pour les impressions de produits publicitaires (*Annexe II*).
- > Utiliser des emballages biodégradables (Annexe V).

### Réutilisation



- > Utiliser et/ou vendre des matières usagées.
- > S'assurer que les matières en fin de vie et/ou non vendables soient triées et réutilisées dans les établissements destinés à cet effet (ex. : les offrir en annonçant sur des plateformes et/ou faire affaire avec des organismes de bienfaisance pour de la redistribution) (Annexe VI).
- > Utiliser de la vaisselle et des contenants réutilisables et demander à ses employés de faire de même (ex. : boîte à lunch, tasse à café, bouteille d'eau, etc.).
- > Réutiliser les boîtes/emballages reçus lors de livraison pour les envois postaux, l'entreposage ou l'emballage.
- Choisir des emballages réutilisables.
- > Faire de la consignation de contenants et prioriser cette avenue pour de la vente et/ou lors d'événements.
- > Faire en sorte que les fournisseurs reprennent leurs emballages et/ou leur demander de les réduire, de changer leurs types d'emballage et/ou d'utiliser des emballages biodégradables.



- > Utiliser, vendre et/ou proposer à ses clients des produits qui facilitent la réutilisation, la revalorisation et/ou la réparation (ex. : commander en vrac, utiliser de la matière usagée et la revaloriser pour lui donner une seconde vie, etc.).
- > Avoir un système de revalorisation de l'eau (ex. : baril de récupération d'eau de pluie, système de revalorisation, etc.).
- > Utiliser, vendre et/ou proposer à ses clients des produits durables.
- > Faire remplir les cartouches d'encre d'imprimante.

### Action communautaire



- > Faire des dons à des organismes et/ou à des gens dans le besoin.
- > Faire de l'insertion sociale.
- > Offrir des ateliers et/ou de la formation à montants forfaitaires adaptés et/ou gratuits pour des gens dans le besoin.
- > S'assurer que les matériaux et produits utilisés soient fabriqués de façon éthique au niveau social (équitable) et environnemental, via une certification appropriée ou en vérifiant personnellement auprès des fabricants (Annexe X).
- > Fournir des espaces accessibles aux personnes à mobilité réduite.

# Énergie verte



- > Utiliser des batteries rechargeables (Annexe III).
- > Après l'utilisation de batteries jetables, aller les porter aux bons endroits pour les recycler et/ou offrir soi-même un point de dépôt pour les collecter (*Annexe VI*).
- > N'utiliser aucune facture papier en privilégiant des moyens électroniques.
- > Utiliser des outils ne nécessitant pas de pétrole ou d'autres énergies fossiles.
- > Utiliser des transports alternatifs pour se rendre au travail et en encourager l'usage auprès des employés: navette, transport en commun, covoiturage, voiture électrique, vélo, marche, etc.
- > Utiliser des transports alternatifs pour la livraison et/ou pour le transport professionnel: navette, voiture électrique, vélo, etc.
- > Utiliser, proposer et/ou vendre des produits/machinerie certifiés pour améliorer l'efficacité énergétique (ex. : minuterie, mode de veille, ampoules fluocompactes, électroménagers, etc.) (*Annexe VII*).



- > Proposer à ses clients, vendre et/ou utiliser système automatisé de réduction de la consommation d'eau (ex. : minuterie, mousseurs hydro-économiques sur robinets, etc.)
- > Proposer à ses clients, vendre et/ou utiliser un ou plusieurs panneaux solaires, éoliennes ou autres technologies visant à l'autonomie énergétique (*Annexe XII*).
- > Calculer ses émissions de gaz à effet de serre (tonnes de CO2) et les compenser en achetant des crédits carbones (*Annexe VIII*).
- > Utiliser des outils et de la machinerie qui ont été loués et/ou empruntés à une banque d'objets pour emprunt communautaire.

## Habitation écologique (lieu de travail)



- > Avoir des portes, des fenêtres, un système de ventilation, du calfeutrage et de l'isolation adéquat pour une bonne efficacité énergétique (Annexe VII).
- > Utiliser des matériaux de faible toxicité, biodégradables, réutilisables et revalorisables (pour les portes, les fenêtres, l'isolation, les planchers, les toits, la plomberie, le bois, la peinture, la teinture et autres).
- > Avoir un bâtiment laissant entrer la lumière naturelle.
- > Avoir un bâtiment certifié (ex.: LEFD, Novoclimat, etc.) (Annexe XI).

# Végétalisme



> Utiliser, promouvoir, éduquer au sujet de et/ou vendre de produits sans ingrédient de provenance animale et/ou non testés sur les animaux, idéalement certifiés à cet effet (Annexe XI).

# Appellation sans OGM



- > Utiliser/offrir des produits biologiques (*Annexe XI*).
- > Utiliser/offrir des produits non traités chimiquement (Annexe II).
- > Utiliser/offrir des produits sans OGM (*Annexe XI*).
- > Utiliser/offrir des produits animaliers certifiés éthiques (ex. : pêche durable) (Annexe XI)



#### Vrac



- > Utiliser des produits sans emballage ou dans des contenants réutilisés ou biodégradables.
- Vendre des produits en vrac et offrir l'installation nécessaire pour que les clients puissent remplir leurs contenants (ex. : espace de remplissage, espace de nettoyage, espace pour peser le tare de ses contenants, etc.).

### Aspect socio-économique



- > Avoir un système d'affaire progressiste (transparence au niveau des finances, des prises de décision et des actions).
- > Chercher à s'améliorer en réalisant régulièrement des enquêtes de satisfaction personnelle des employés afin de prendre en considération leurs opinions et leurs besoins.
- Octroyer un minimum de quatre (4) semaines de vacances par employé durant l'année, en plus des jours fériés.
- > Mettre en place des outils pour recueillir, traiter et prendre en considération les remarques, suggestions et/ou réclamations de ses clients.
- > Proposer des tarifs préférentiels à ses employés.
- > Avoir une équité salariale entre les sexes.
- > Offrir des salaires équitables aux employés (Annexe X).
- > Utiliser une monnaie locale ou complémentaire.
- > Être ouvert au troc et/ou à l'échange de service.
- > Impliquer les employés dans la démarche d'écoresponsabilité de l'entreprise.
- > Mettre en place une politique de RSE (Responsabilité sociétale en Entreprise) (Annexe X).
- > Avoir un système économique en place pour pouvoir baisser les prix et rendre accessible à faible coût des produits biologiques et éthiques.